



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2024  
Reçu en préfecture le 18/11/2024  
Publié le  
ID : 033-253306617-20241112-2024\_47-DE



Séance du 12 novembre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/11/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	EX	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	EX	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	EX	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	EX	Monsieur RIVEAU	P
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	EX	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241112-2024\_47-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS	
Monsieur PARROT		Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais.

Monsieur Alain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Louis CAVALÉIRO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC Du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de Blaye.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux,

Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2024, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION N°2024-47

**Objet :** Création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour la réalisation du Smicval Market du Blayais

**Rapporteur :** Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-56, du 10 octobre 2023, autorisant l'acquisition d'un terrain pour le projet Smicval Market de Blaye,

Vu la délibération n°2024-14, du 09 avril 2024, validant le budget primitif pour l'année 2024.

### CONTEXTE

Considérant que le Smicval s'est engagé dans le déploiement du programme Smicval Market qui vise la création de nouveaux équipements selon le concept de référence de Vayres.

Considérant que fort des résultats aussi bien quantitatifs (réduction des tonnages et taux de réemploi...) que qualitatifs (convivialité, mixité...), ce programme vise à renforcer le maillage territorial du concept Smicval Market par la création d'équipements sur-mesure, répondant aux attentes particulières de leur environnement, de leur situation et de leurs usagers.

### PROJET

Considérant qu'en collaboration avec la Communauté de Communes de Blaye, le Smicval s'est engagé à installer un nouveau Smicval Market sur le territoire de la Communauté de Communes de Blaye. Dans un esprit de partenariat, un projet commun a été initié et un terrain pour porter le projet a été identifié et acheté par le SMICVAL (cf. : Délibération n°2023-56).

Considérant que l'équipement sera financé par le Smicval mais les deux entités travaillent en collaboration pour apporter à ce Smicval Market une activité complémentaire « Zéro déchet », pour laquelle un espace supplémentaire d'environ 200m<sup>2</sup> est envisagée. L'objectif de ce nouveau projet est de mettre en valeur l'objet et le réemploi.

Considérant que le pôle recyclage de Saint Paul serait conservé uniquement pour les gravats et végétaux (voir développer d'autre champs exploratoires). Il serait donc complémentaire au Smicval Market. Saint Paul est le plus adapté pour accueillir des véhicules avec des remorques et les déchets liés aux chantiers. Les deux équipements seront donc complémentaires et permettront de rendre un service plus fluide et correspondant aux besoins des habitants.

### APCP

Considérant que le projet va pouvoir démarrer avec le lancement de la procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) restreint pour identifier la maîtrise d'œuvre. Les études, la conception ainsi que la construction, vont s'échelonner sur plusieurs années (trois exercices budgétaires), et

nécessitent une autorisation de programme. L'APCP ainsi proposée l'acquisition du terrain, réalisée en 2023 par le SMICVAL pour un montant de 120 025 € est exclue.

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 2 734 000,00 € HT soit 3 280 800,00 € TTC :

Postes de Dépenses	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total
Annonces marchés + Constat huissier	1 440 €	1 440 €			2 880 €
Communication			2 000 €	10 000 €	12 000 €
Maître d'œuvre		151 200 €	75 600 €	25 200 €	252 000 €
Etudes (BCT, CSPS, CSSI, AMO)		22 680 €	11 340 €	3 780 €	37 800 €
Primes candidats non retenu		28 800 €			28 800 €
Travaux			1 764 000 €	756 000 €	2 520 000 €
Assurance DO (1,1%)			27 720 €		27 720 €
Aléas de chantier (3%)			37 800 €	37 800 €	75 600 €
Equipements				324 000 €	324 000 €
<b>Total</b>	<b>1 440 €</b>	<b>204 120 €</b>	<b>1 918 460 €</b>	<b>1 156 780 €</b>	<b>3 280 800 €</b>

Considérant les éléments susvisés détaillés, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la création de l'APCP pour le futur Smicval Market du Blayais selon les spécificités ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	39
Contre	0
Abstentions	02

Décide :

**Article 1 :**

D'approuver la création de l'APCP pour le futur Smicval Market du Blayais comme décrite ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

**Article 3 :**

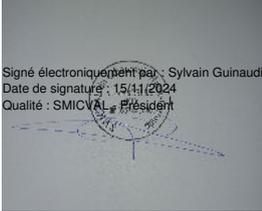
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



FAIT A ST DENIS DE PILE, le 12 novembre 2024

Publié le : 18.11.2024

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

